

Séance du Lundi 22 Mars 2021 à 20h45 :

Convocation du 15/03/2021, (affichée le 15/03/2021).

Ordre du jour :

- Etat de répartition des charges du RPI année 2020 La Gravelle/La Brûlatte (en annexe) ;
- Compte de gestion 2020 du comptable public : Commune et Lotissements La Maison-Neuve et La Cassée et Assainissement ;
- Compte administratif 2020 du Maire : Commune et Lotissements La Maison-Neuve et La Cassée (documents de ces comptes remis lors de la dernière séance) ;
- Vote des subventions 2021 (en annexe) ;
- Devis travaux de voirie 2021 : résultat de la consultation sur devis, choix de l'entreprise ;
- Demande de subvention du conseil départemental 53 (plan Mayenne Relance) 8 857 € ;
- Délibération adoptant le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit et donnant délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure ;
- Compte-rendu conseil d'école du 9/03/2021 ;
- Divers ;

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilie, Mme SACAZE Catherine, M. GEFFRARD Joseph, Mme POUSSIN Odile, M. BROSSARD Kévin, M. FERRE Jacky, M. PERCHARD Nicolas (present à partir de 21h), M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie, M. POUPIN Thierry, M. BODIN Thierry, M. GÉRAULT Marc, Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : a été élu Mme LOUTELLIER

Pouvoir de vote : néant

Approbation du compte-rendu 19 Février 2021

Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :

Etat charges du RPI 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de répartition des charges de fonctionnement des écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) La Gravelle/La Brûlatte pour l'année 2020. Au vu de cet état la Commune de La Gravelle versera à la Commune de La Brûlatte la somme de 16 305,39 € et la Commune de La Brûlatte versera à la Commune de La Gravelle la somme de 19 878,97 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » valide l'état de répartition des charges de fonctionnement des écoles du RPI, pour l'année 2020, et donne délégation de signature à M. le Maire pour émettre un mandat à l'article 6188 pour la somme de 16 305,39 € et un titre à l'article 74741 pour la somme de 19 878,97 €, envers la Commune de La Brûlatte.

Comptes de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » a voté les comptes de gestion 2020, dressés par le comptable public, pour les budgets Commune et Lotissements La Cassée et La Maison-Neuve, dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs ci-dessous énumérés.

- 21h : arrivée de M. PERCHARD

Compte administratif 2020

Le conseil municipal a élu comme président de séance M. FOUCHER Emilien pour cette délibération, et M. DEULOFEU Nicolas, Maire s'est retiré de la salle pour le vote de ces délibérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » a voté le compte administratif 2020, dont les résultats budgétaires sont les suivants pour les budgets :

- **Commune :**

- <u>Investissement</u> :	Dépenses de l'exercice :	228 878,66 €
	Recettes de l'exercice :	254 646,71 €
	Résultat de l'exercice :	+ 25 768,05 €
	Résultat antérieur reporté : (73 477,76 € + 36 388,50 € intégration résultat service assainissement).....	+ 109 866,26 €

Résultat de clôture exercice 2020 hors restes à réaliser + **135 634,31 €**

Restes à réaliser dépenses : 24 695,76 €

Restes à réaliser recettes : 23 292,97 €

Soldes restes à réaliser : - 1402,79 €

- <u>Fonctionnement</u> :	Dépenses de l'exercice :	435 149,92 €
	Recettes de l'exercice :	466 753,85 €
	Résultat de l'exercice :	+ 31 603,93 €
	Résultat antérieur reporté : (134 790,78 + 34 410,03 € intégration résultat service assainissement)	
	+ 169 200,81 €
	Résultat de clôture exercice 2020 :	+ 200 804,74 €

• Lot La Cassée :

- <u>Investissement</u> :	Dépenses de l'exercice :	81 334,08 €
	Recettes de l'exercice :	81 158,08 €
	Résultat de l'exercice :	- 176,00 €
	Résultat antérieur reporté :	- 70 401,98 €
	Résultat cumulé 2020 :	- 70 577,98 €

- <u>Fonctionnement</u> :	Dépenses de l'exercice :	82 305,22 €
	Recettes de l'exercice :	81 572,38 €
	Résultat de l'exercice :	- 732,84 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 76 326,86 €
	Résultat cumulé 2020 :	+ 75 594,02 €

• Lot La Maison Neuve :

- <u>Investissement</u> :	Dépenses de l'exercice :	159 582,00 €
	Recettes de l'exercice :	159 582,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 46 403,00 €
	Résultat cumulé 2020 :	+ 46 403,00 €

- <u>Fonctionnement</u> :	Dépenses de l'exercice :	159 582,00 €
	Recettes de l'exercice :	159 582,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 16 999,78 €
	Résultat cumulé 2020 :	+ 16 999,78 €

Subventions 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » a voté les subventions 2021 ci-dessous détaillées :

• Ass. Des Anciens Combattants de La Gravelle	150 €
• ADMR Loiron/Ruillé	250 €
• Amicale de Parents d'Elèves du RPI	400 €
• Coopérative scolaire école La Gravelle	1 040 €
• Espace de découverte et d'initiatives Pays Loiron/Laval	100 €
• Ass Don du Sang St Pierre/Port-Brillet	70 €
• Ass soins et santé St Pierre la Cour	200 €
• Ass Pass'Sport Ecoles	66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention » a voté une subvention 2021 à l'association du Football Club La Brûlatte/La Gravelle d'un montant de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions » a voté une subvention 2021 à l'association « ALLI'AGES » de la Résidence Saint Joseph du Pertre d'un montant de 100 €.

Travaux de voirie 2021

Messieurs FOUCHER Emilien et POUPIN Thierry n'ont pas participé au vote)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 19/02/2021 il a été décidé de lancer une consultation sur devis pour la réalisation des travaux de voirie 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il a adressé à 5 entreprises (F.T.P.B, EUROVIA, PIGEON TP, Ets SECHE et B.M.T.P) une demande de devis à compléter.

Monsieur le Maire présente aux élus les réponses reçues de 3 entreprises, à savoir :

- F.T.P.B St Pierre la Cour : 41 468,07 € HT (49 761,68 € TTC)
- EUROVIA Bonchamp les Laval 43 997,20 € HT (52 796,64 € TTC)
- PIGEON TP Argentré du Plessis 44 701,45 € HT (53 641,74 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de retenir le devis de l'entreprise F.T.P.B St Pierre la Cour s'élevant à 41 468,07 € HT (49 761,68 € TTC) et autorise M. le Maire à signer le devis, et demande qu'il soit indiqué sur le devis que les travaux devront être réalisés avant le 30/06/2021.

Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 8 857€, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT. Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1er juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » :

- Décide de solliciter une subvention du conseil départemental pour les travaux de voirie 2021 et arrête le plan de financement ci-dessous :
- **Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	8 857,00
Fonds propres de la commune	32 611,07
TOTAL	41 468,07

Eclairage public : modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

M. le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,**
- **donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » adopte le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et donne délégation à M. le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

Partie 2 : sujets non soumis à débat ou à délibération :

Conseil d'école : Il est présenté aux élus le compte-rendu du dernier conseil d'école, il est indiqué aux élus qu'un projet de conseil municipal des enfants est en cours à La Brûlatte et demande s'il est prévu la même chose à La Gravelle.

Divers :

Prochain conseil municipal le 12 avril ;

Réunion commission finances avant le 12/04, M. le Maire convoquera les élus concernés par mail ;

M. le Maire indique que des fossés ont été curés route des Barres, que le chemin d'accès au terrain de jeux et au dépôt a été consolidé ;

M. l'adjoint signale que le chemin d'accès aux lagunes va être nettoyé ;

Ouverture de la pêche au plan d'eau le samedi 27 mars 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire a levé la séance à 22h.